

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Syngenta Canada inc. 140, Research Lane, Research Park Guelph, ON N1G 4Z3 En cas d'urgence, composer le 1-800-327-8633 (FAST MED)

Date d'établissement de la FTSS (a/m/j) : 2012-12-15

Remplace la FTSS datée du (a/m/j): 2011-12-31

FTSS préparée par :

Service de réglementation et évaluation biologique Syngenta Canada inc.

Pour de plus amples renseignements, composer le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

SECTION - 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : HERBICIDE GESAGARD® 480SC

Numéro de formule : A8564A

Numéro d'homologation: 24771 (Loi sur les produits antiparasitaires)

Catégorie chimique : Herbicide de la famille des triazines.

Matière active (%): Prométryne (44,5 %)

N° cas : 7287-19-6

Appellation chimique: N,N'-bis(1-méthyléthyl)-6-(méthylthio)-1,3,5-triazine-2,4-diamine

Utilisation du produit : Herbicide en solution concentrée pour la suppression des mauvaises herbes dans les cultures

homologuées. Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

SECTION – 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA – PEL	ACGIH – TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA – cancérogène	SIMDUT†
Éthylèneglycol N° CAS 107-21-1	Non établie	100 mg/m³ (plafond) [particules en suspension]	Non établie	Non	Non établie
Glycérine N° CAS : 56-81-5	15 mg/m³ MPT (total); 5 mg/m³ MPT (inhalable)	10 mg/m³ MPT (totale)	Non établie	Non	Non établie
Prométryne (44,5 %)	Non établie	Non établie	9 mg/m3, MPT***	Non	Non établie

^{***} Limite d'exposition en milieu de travail (LEMT) de Syngenta.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

Catégories de risque de Syngenta : B, S

SECTION – 3: IDENTIFICATION DES RISQUES

Symptômes d'une exposition aiguë

Peut irriter les yeux.

Produits de décomposition dangereux

Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

[†] Substance inscrite sur la Liste de divulgation des ingrédients de la Loi sur les produits dangereux.

Propriétés physiques

Aspect : Liquide blanc. Odeur : Odeur de peinture.

Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition pertinentes Peau, yeux, bouche, poumons.

SECTION - 4: PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche. Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

CONTACT AVEC LES YEUX: Laver les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les

paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Obtenir

immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et

les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des

conseils sur le traitement approprié.

INHALATION: Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou

une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-àbouche, si cela est possible. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin

pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

INGESTION: En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison,

un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si la personne incommodée est capable d'avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un médecin ou d'un centre antipoison. En cas de vomissement spontané, faire pencher la personne incommodée vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissures pénètrent

dans ses voies respiratoires, puis lui rincer la bouche et lui faire boire de l'eau.

NOTES AU MÉDECIN

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS MÉDICALES QUI SERONT AGGRAVÉES

L'exposition à l'éthylèneglycol peut aggraver les maladies rénales.

SECTION - 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair et méthode : > 93,3 °C (creuset fermé Setaflash).

Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : 580 °C.

Inflammabilité: Ininflammable.

Produits de combustion dangereux : Peuvent comprendre du monoxyde de carbone, de l'acide cyanhydrique, des oxydes

d'azote et du soufre.

Conditions favorables à l'inflammabilité : Températures supérieures au point d'éclair. En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

Agent extincteur: Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique, du halon ou un brouillard d'eau (éviter d'utiliser un jet d'eau). Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique : Non. Explosivité sous l'effet d'une décharge statique : Non.

SECTION – 6: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions relatives au personnel : S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Assurer une ventilation adéquate et porter l'équipement et les vêtements indiqués à la section 8 ou sur l'étiquette du produit.

Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement : Maîtriser le déversement à la source. Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine des eaux de surface. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant jetable. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai, puis mettre dans un contenant approprié. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec du matériau absorbant et déposer dans un contenant d'élimination approprié. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposent naturellement. Cependant, si une grande quantité de produit est déversée sur le sol, enlever la couche de sol contaminée. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation approprié.

SECTION - 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques concernant la manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter de l'équipement et des vêtements assurant une protection complète (voir la section 8). Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection. Bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir travaillé avec le produit et avant de manger, de fumer, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maisonnée. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Protéger le produit, l'eau de lavage ou de rinçage ainsi que les matériaux contaminés contre tout déversement non maîtrisé dans l'environnement; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées aient accès au produit.

Pratiques d'entreposage appropriées et exigences : Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C; ce produit craint le gel. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

Classification du Code national de prévention des incendies : Sans objet.

SECTION - 8: PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques: Ce produit est destiné à être utilisé à l'extérieur; aucune mesure technique n'est donc requise. Si la situation l'exige, cependant, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : éviter d'inhaler la poussière, les vapeurs et les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou de fumer.

INGESTION: Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition

à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

YEUX: Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits

chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une

douche oculaire et d'une douche de décontamination.

PEAU : Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en

butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits

chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

INHALATION : D'ordinaire, le port d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des

enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R 95 ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut convenir dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition. La protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air sous pression s'il existe un risque quelconque de rejet non maîtrisé, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou en toute autre circonstance où la protection assurée par un appareil respiratoire à air filtré peut être inadéquate.

SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect: Liquide blanc.

Type de formulation : Suspension concentrée.

Odeur : Similaire à celle de la peinture. **pH :** 7,5 (solution aqueuse à 1 % @ 20 °C)

Tension de vapeur et température de référence : 1,2 x 10⁻⁶ mmHg @ 25 °C (prométryne technique).

Densité de vapeur : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible. Point de fusion : Non disponible. Point de congélation : Non disponible.

Densité: 1,08 g/cm³ @ 20 °C.

Taux d'évaporation : Non disponible.

Coefficient de répartition eau/huile : Non disponible.

Seuil olfactif: Non disponible.

Viscosité: 544 cP/s (ou mPas).

Hydrosolubilité: 33 mg/L @ 25 °C (prométryne technique).

SECTION - 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

Conditions à éviter : Acides et bases puissants, oxydants puissants. Incompatibilité avec d'autres substances : Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux : Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

Polymérisation dangereuse : Aucune.

SECTION - 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini):

Ingestion: Faible toxicité aiguë

Voie orale (DL₅₀ rat) : > 5000 mg/kg de poids vif

Peau : Faible toxicité aiguë

Voie cutanée (DL $_{50}$ lapin) : > 5000 mg/kg de poids vif

INHALATION: Faible toxicité aiguë

Inhalation (CL₅₀ rat) : > 2.2 mg/L air - 4 heures

Contact avec les yeux : <u>Légèrement irritant (lapin)</u>

Contact avec la peau : <u>Légèrement irritant (lapin)</u>

Sensibilisation cutanée : <u>Non sensibilisant (cobaye)</u>

Neurotoxicité

Prométryne technique : Non disponible à l'heure actuelle.

Effets sur la reproduction/le développement

Prométryne technique : Aucune observation.

Études sur la toxicité chronique/subchronique

Prométryne technique : On observe des altérations du foie, des reins et de la moelle osseuse aux doses

les plus élevées (chien). Effets sur les reins (rat).

Potentiel cancérogène

Prométryne technique : Aucune observation.

Autres données sur la toxicité

Aucune.

Toxicité des autres composants

Les résultats des tests sur la toxicité aiguë du produit fini mentionnés à la section 11 ci-devant tiennent compte de tout risque aigu associé aux « autres composants » de la formulation.

Éthylèneglycol: L'herbicide GESAGARD 480 SC contient de l'éthylèneglycol; on a constaté que ce

composant a des effets tératogènes liés à la dose chez les rats et les souris. Cependant, il n'existe aucune donnée pouvant laisser croire que l'éthylèneglycol a causé des malformations congénitales chez les humains. Une exposition à des concentrations élevées de brouillard ou de particules en suspension peut avoir des effets sur le système nerveux central (maux de tête, étourdissements et somnolence). Des dommages aux reins ainsi que des œdèmes pulmonaires et cérébraux sont causés par l'ingestion de

grandes quantités d'éthylèneglycol.

Glycérine: Une exposition prolongée ou répétée à des solutions concentrées peut provoquer une

dermatite.

Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit : Aucune connue.

Organes cibles

Matière active

Prométryne technique : Foie, reins, peau, moelle osseuse.

<u>Matières inertes</u>

Éthylèneglycol: Reins et SNC.
Glycérine: Peau.

SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Sommaire des effets

GESAGARD 480SC est un herbicide que l'on pulvérise en solution aqueuse pour supprimer diverses mauvaises herbes dans les cultures homologuées. La matière active, la prométryne, est pratiquement non toxique pour les oiseaux, mais est hautement toxique pour la faune aquatique.

Effets écotoxiques

Prométryne technique:

Algues vertes, 4 jours, CE_{50} 12 ppb Invertébrés (puce d'eau), 48 heures, CE_{50} 18,6 ppm Poissons (truite arc-en-ciel) 96 heures, CL_{50} 2,9 ppb Oiseaux (colin de Virginie), alimentaire 8 jours, CL_{50} > 4640 mg/kg

Devenir dans l'environnement

Le prométryne affiche un faible potentiel de bioaccumulation, une persistance modérée dans le sol (demie vie de 1 à 3 mois) et l'eau et une faible mobilité dans le sol.

SECTION - 13: ÉLIMINATION

Élimination des déchets: Ne pas réutiliser les contenants vides à moins qu'ils ne soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère de l'Environnement provincial pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES* – ROUTE/VOIE FERRÉE

Non réglementé.

SECTION - 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT du produit : Exempté

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 24771.

SECTION - 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la

Loi sur les produits antiparasitaires et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta Canada inc. 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta Canada inc. croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE, N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., Syngenta Canada inc. ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

GESAGARD® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.